

BILAN 2025

**FEUILLE DE ROUTE
DES ACHATS DURABLES**

INTRODUCTION

2025 marque la 2ème année de cette feuille de route mais aussi la fin du mandat. Ces périodes sont toujours marquées par la finalisation des projets en cours et l'aube d'un nouveau cycle municipal.

Ce contexte particulier a mis en lumière la nécessité d'articuler désormais plusieurs mouvements simultanés :

- Le premier vise à **poursuivre et accélérer la démarche de changement** : tant dans l'acculturation des agents et des opérateurs économiques, que dans le passage à l'action (en intégrant de nouvelles réflexions, expérimentant, innovant... encore et toujours) ;
- Le second mouvement implique de **pérenniser les changements réalisés**, d'ajuster les process en conséquence, de maintenir les efforts, de consolider les résultats, et conforter la place centrale de la transition écologique et sociale dans les projets ... sans céder parfois à la pression du temps ou à la peur du changement.

En bref : sensibiliser, expérimenter, persévérer fut la trajectoire suivie en 2025.

Cette année encore, parmi les 61 actions identifiées au sein des 4 axes de la Feuille de route : **54** (49 en 2024) ont été activées en 2025 (soit **88%** contre 80 % en 2024).

Certaines actions peuvent paraître des évidences car réalisées en application de la loi, mais la réalité est toute autre : peuvent être notamment citées les obligations liées à l'article 58 de la loi AGEC et la déclaration annuelle qui en découle. En effet, la Ville a réalisé pour la 2ème fois sa déclaration en 2025. Bien qu'obligatoire pour tous les acheteurs publics (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements), à ce jour, une minorité d'acheteurs y parviennent. Ainsi, à l'échelle nationale, seulement 358 déclarations exploitables ont été recensées en 2025, soit moins d'1% des collectivités territoriales.

Ce constat reflète la complexité des changements dans les habitudes d'achats et dans l'offre existante, mais aussi les difficultés rencontrées sur le volet déclaratif et le temps nécessaire pour récolter ces données, les traiter et les fiabiliser.

L'opposition de certaines normes est également un frein dans la généralisation de certaines démarches : par exemple, l'achat de mobilier en réemploi pour équiper des établissements recevant du public reste complexe.

2026 sera rythmée par cette dynamique complexe mais nécessaire enclenchée depuis 2024. Cette année sera également marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles obligations en matière de commande publique durable (notamment issues de la loi Climat et Résilience) et un nouveau projet municipal.

Au terme de cette 1ère Feuille de route (2024-2026), une phase de bilan et une nouvelle réflexion seront à engager pour poursuivre et enrichir la démarche vers des achats municipaux toujours plus "durables".

SOMMAIRE

AXE 1 - VOLET ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Enjeu 1 - Renforcer la démarche vertueuse de l'économie circulaire (p. 4 à 7)

Enjeu 2 - Protéger les ressources naturelles, la biodiversité et lutter contre le changement climatique (p. 8 à 11)

Enjeu 3 - Assurer un environnement sain et préserver la santé des usagers /travailleurs (p. 12 à 13)

AXE 2 - VOLET SOCIAL

Enjeu 1 - Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi (p. 15-16)

Enjeu 2 - Lutter contre toute forme de discrimination et pour l'égalité (p. 17)

AXE 3 - VOLET ECONOMIQUE

Enjeu 1 - Promouvoir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (p. 19 à 20)

Enjeu 2 - Encourager l'innovation (p. 21 à 22)

AXE 4 - GOUVERNANCE ET PROMOTION DES ACHATS DURABLES

Enjeu 1 - Professionaliser et promouvoir les achats responsables en interne (p. 24 à 25)

Enjeu 2 - Renforcer nos réseaux et partenariats (p. 26 à 27)

FICHES ZOOM

Fiche zoom - Sobriété, juste besoin (p. 28)

Fiche zoom - Objectifs PNAD (p. 29)

Fiche zoom - Communication (p. 30)

Fiche zoom - Article 58 loi "AGEC" (p. 31-32)

AXE 1

VOLET ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

BILAN 2025

AXE 1 VOLET ENVIRONNEMENT ET SANTE		Levier activé en 2025
ENJEU 1	Renforcer la démarche vertueuse de l'économie circulaire	
<i>Objectif 1</i>	<i>Développer la démarche d'économie circulaire en interne de la collectivité</i>	
Action 1	Inventaire des biens	X
Action 2	Sobriété dans les achats, "juste besoin"	X
Action 3	Vente aux enchères ou dons de biens non utilisés	X
Action 4	Indice de réparabilité à développer dans les marchés publics	X
<i>Objectif 2</i>	<i>Développer les achats issus du réemploi et/ou de matériaux recyclés</i>	
Action 1	Mise en œuvre des obligations de la loi AGECE	X
Action 2	Dépassement des objectifs de la loi AGECE pour certains segments d'achats	X
ENJEU 2	Protéger les ressources naturelles, la biodiversité et lutter contre le changement climatique	
<i>Objectif 1</i>	<i>Décarboner les déplacements</i>	
Action 1	Achat de véhicules électriques	X
Action 2	Décarboner les déplacements dans le cadre de l'exécution des prestations	X
Action 3	Atteindre les objectifs de la loi AGECE pour la famille véhicules et pièces détachées	
Action 4	Recherche d'un outil performant de comptabilisation du bilan carbone	
<i>Objectif 2</i>	<i>Améliorer la performance énergétique des matériels / équipements</i>	
Action 1	Cibler les produits les plus performants	X
Action 2	Analyser la consommation de fluides de certains équipements	
<i>Objectif 3</i>	<i>Réduire et valoriser nos déchets</i>	
Action 1	Limiter et améliorer la qualité des emballages	X
Action 2	Fiabiliser le recours aux filières de valorisation des déchets	X
Action 3	Développer le compostage des bio déchets	X
Action 4	Développer dans les marchés la reprise des matériels hors d'usage	X
Action 5	Prolonger la vie des équipements et matériels (maintenance, réparation, ...)	X
Action 6	Vente ou dons des biens non utilisés	X
ENJEU 3	Assurer un environnement sain et préserver la santé des usagers / travailleurs	
<i>Objectif 1</i>	<i>Limiter et développer les alternatives aux produits nocifs pour la santé, l'environnement et la biodiversité</i>	
Action 1	Utiliser des produits d'entretien éco labellisés	X
Action 2	Développer la méthode de pré imprégnation	X
Action 3	Proposer des couches écologiques dans les crèches municipales	X
Action 4	Limiter les perturbateurs endocriniens et les COV	X
<i>Objectif 2</i>	<i>Proposer une alimentation saine et responsable</i>	
Action 1	Proposer des denrées de qualité en circuit court, ...	X
Action 2	Prévenir le gaspillage	X
Action 3	Repas "fait maison"	X
Action 4	Bien-être animal	

A travers des actions ancrées depuis plusieurs années dans les pratiques ou bien des projets en cours, la Ville est motrice sur de nombreux volets relatifs à l'environnement et la santé.

Conformément au rapport de la CRC, la Ville a réalisé d'importants efforts en 2025 pour se doter d'un inventaire physique complet et fiable (dont la finalisation est prévue en 2026) et l'intégration des obligations de l'article 58 de la loi AGECE s'est systématisée dans les marchés relancés cette année.

ENJEU 1 - Objectif n°1:

Développer la démarche d'économie circulaire en interne à la collectivité

Actions

Inventaire des biens

Sobriété dans les achats, « juste besoin »

Vente aux enchères ou dons des biens non utilisés

Indice de réparabilité à développer dans les achats

BILAN 2025

ACTION 3 VENTE AUX ENCHERES

12 ventes réalisées
6 272 € de recettes

3 services contributeurs



Réflexion en cours suite à l'évolution du site internet de vente et préparation du mobilier de l'ex-collège Renan en vue de ventes sur 2026

ACTION 1 INVENTAIRE DES BIENS

40 648 biens inventoriés physiquement au 31/12/2025

Nette accélération de la reprise de l'existant sur le dernier trimestre grâce notamment à des renforts

Référentiel localisation décliné à la salle (2 300 implantations créées)

Logiciel G MAT actif depuis le 15/01/25

- Formation des utilisateurs en interne
- Rencontre de chaque direction pour expliquer la démarche
- Procédures disponibles sur E Toile
- 74 comptes utilisateurs

Nouveauté 2026

à compter du 1er janvier 2026, prise en compte obligatoire de l'indice de durabilité pour certains achats



ACTION 2 SOBRIÉTÉ, "JUSTE BESOIN"

Étude en cours : redéploiement de mobilier d'accueil à l'Hôtel de Ville

Redéploiement d'une chaudière d'une école vers un gymnase

ACTION 4 INDICE DE RÉPARABILITÉ

- Expérimentation du **cadre de performance environnementale** avec notamment l'aspect réparabilité des matériels dans le marché des travaux de chauffage, ventilation et plomberie.
- Généralisation du **critère de disponibilité des pièces détachées** (machines de nettoyage, maintenance des aires de jeux, mobilier, corbeilles de tri et abris bacs, ...)

ENJEU 1 - Objectif n°2:

Développer les achats issus du réemploi et/ou de matériaux recyclés

BILAN 2025

Actions

Mise en œuvre des obligations de la loi AGECE

Dépassement des objectifs de la loi pour certains segments

Déclaration annuelle AGECE:
358 déclarations à l'échelle nationale / moins d'1% des collectivités territoriales



RAPPEL : les objectifs et données chiffrées liées à la loi AGECE concernent les **montants annuels de dépenses** par famille d'achats

Ville de Saint Herblain:

- ✓ 2023
- ✓ 2024
- ✓ 2025

Comparatif déclarations AGECE (article 58)		Achats de 2 ^{de} main				Achats intégrant des matières recyclées			
Ligne	Catégories de produits	% Ville 2024	% Ville 2025	Evolution 2024-2025	Objectif	% Ville 2024	% Ville 2025	Evolution 2024-2025	Objectif
1	Produits textiles à l'exception des équipements de protection individuels	0%	0%		8%	0%	4,42%	↑	20%
2	Matériel informatique et téléphonie	8,85%	14,42%	↑	20%	0,61%	0%	↓	20%
3	Matériel de reprographie et d'impression				20%				20%
4	Consommables d'impression		0%		20%		0%		20%
5	Papier					50,27%	58,14%	↑	40%
6	Fournitures de bureau					23,46%	30,09%	↑	30%
7	Engins de transport et pièces détachées		0%		20%		0%		10%
8	Véhicules et pièces détachées	0%	0%		5%	3,13%	pas d'info	↓	40%
9	Mobilier et aménagement d'intérieur	0,69%	0,83%	↑	20%	47,84%	74,79%	↑	15%
10	Mobilier urbain	0%	0%		5%	41,02%	72,33%	↑	20%
11	Équipements de collecte des déchets	0%	0%		5%	54,84%	52,82%	↓	20%
12	Bocaux et flacons				10%				10%
13	Articles et équipement sportifs	0%	0%		5%	54,22%	42,85%	↓	20%
14	Matériel d'entretien des espaces verts	0%	0%		10%	0%	pas d'info		10%
15	Bâtiments modulaires				20%				20%
16	Gros électroménager, y compris appareils professionnels	20,63%	5,59%	↓	20%	0%	65,27%	↑	20%
17	Jeux et jouets	2,21%	3,33%	↑	5%	4,61%	3,00%	↓	20%

■ Objectif AGECE atteint
■ Objectif AGECE non atteint
■ Pas de dépenses Ville
■ Non concerné

6 tables de pique-nique **100% recyclées** ont été installées dans les jardins potagers des Haradières

Plus de **75%** des achats en gros électroménager domestique achetés en réemploi avec Envie 44

🔍 Pour plus d'explications par famille d'achats
➤ **FICHE ZOOM - PAGES 31-32**
ARTICLE 58 LOI "AGECE"

Marché jeux de seconde main

Doublement des commandes en montant sur 2025 (+102%)

De **nouveaux utilisateurs** (notamment dans les écoles)

Marché transversal : La Bibliothèque + 5 groupes scolaires + les crèches

Crèches : 7,5% des jeux achetés en réemploi

Concernant la présence de matières recyclées:

7 familles sur 14 atteignent les objectifs fixés : par rapport à 2024, 5 familles confirment leurs bons résultats et 2 nouvelles familles apparaissent (fournitures de bureau et gros électroménager).

Aucun retour de données de la part des prestataires (dont l'UGAP) explique les taux de 0% pour 3 familles.

Les familles Jeux et jouets et Textile enregistrent des taux faibles en raison de peu de retour de données également.

ENJEU 1 - Objectif n°2:

Développer les achats issus du réemploi et/ou de matériaux recyclés

BILAN 2025

Actions

La suite, ...

Mise en oeuvre des obligations de la loi AGECE

Dépassement des objectifs de la loi pour certains segments

PRATIQUES À SYSTÉMATISER POUR LES FAMILLES AGECE

NOTES

- Pour les marchés intégrant de la fourniture, intégration d'une colonne dans le cadre de prix demandant aux candidats de renseigner la **présence ou non de matières recyclées dans le produit proposé** (+ fournir la fiche technique du produit attestant de cette présence).
- Utilisation de cette information fournie pour valoriser un **critère** portant sur la part de produits proposés respectant les exigences AGECE.

A SUIVRE

Projet en lien avec le RESECO sur le réaménagement de la salle du Conseil Municipal selon le cadre AGECE

Exemples:

- Machines de nettoyage
- Mobilier
- Fournitures de bureau
- Corbeilles de tri sur l'espace public
- Maintenance des aires de jeux
- Maintenance des équipements sportifs



RECUEIL DES DONNÉES AGECE EN VUE DE LA DÉCLARATION ANNUELLE

- ➔ La valorisation des achats de biens intégrant des matières recyclées est facilitée par leur présence croissante dans les produits mais est sous-estimée par le manque d'informations dans les fiches techniques, y compris pour les achats via les centrales d'achats (UGAP notamment).
- ➔ Cependant, certains secteurs ont fait évoluer leurs pratiques et documents et proposent aujourd'hui des fiches complètes comportant toutes les données nécessaires pour la déclaration AGECE. C'est le cas notamment du titulaire du marché "Maintenance des aires de jeux".

ECO-matériaux : 61,32% [Ⓞ]



Matériaux recyclés
30,62%



Matériaux biosourcés
30,7%



Matériaux recyclables
47,56%



Réparabilité

9,48 /10



Impact carbone

4,14 KgCO₂/Kg

ENJEU 2 - Objectif n°1 :

Décarboner les déplacements

Actions

Achat de véhicules électriques

Décarboner les déplacements dans les marchés publics

Atteindre les objectifs de la loi AGEC pour la famille véhicules et pièces détachées

Recherche d'un outil performant de comptabilisation du bilan carbone

BILAN 2025

ACTION 2 DECARBONER LES DEPLACEMENTS DANS LES MARCHES PUBLICS

Intégration
dans
l'analyse
des marchés

Actions en
faveur de la
décarbonation

"Acquisition de fournitures de bureau"
Intégration d'un critère d'analyse sur la proposition ou non d'une **mobilité douce** pour les "derniers km" (possible selon les candidats)

Acquisition de 2 vélos électriques pour la Police Municipale

Regroupement des livraisons (mobilier notamment)

Formation : privilégier l'intra et la visio (quand le niveau de qualité est maintenu)

Acquisition d'un **Woody bus** par la Direction de l'Éducation pour transporter les enfants entre le GS de la Bernardière et l'ancien collège Renan durant les travaux



ACTION 3 :

"Location longue durée d'un véhicule frigorifique"

Clause contractuelle demandant un **véhicule d'occasion**



ACTION 1 VEHICULES ELECTRIQUES

LIVRAISONS 2025

1 VÉHICULE PARTICULIER
4 BERLINES UTILITAIRES
3 FOURGONS

1er véhicule électrique à la Ville :
07/06/2017
(toujours présent dans le parc)

PARC AUTO
PLUS DE 41% ELECTRIQUE

82 bornes électriques installées sur 13 sites herblinois

Mobilité Séniors

Transport accompagné, à la demande, à bord d'un vélo électrique aménagé, pour des personnes âgées en perte d'autonomie et isolées.

En 2025, **144 trajets réalisés au profit de 22 personnes âgées** (67% rendez-vous, médicaux ; 32 % petites courses ; 1% balade loisir).



Effets positifs : mobilité et autonomie des seniors + mobilités douces.



ENJEU 2 - Objectif n°2 :

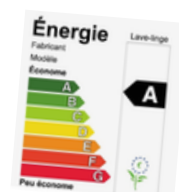
Améliorer la performance énergétique des matériels/équipements

BILAN 2025

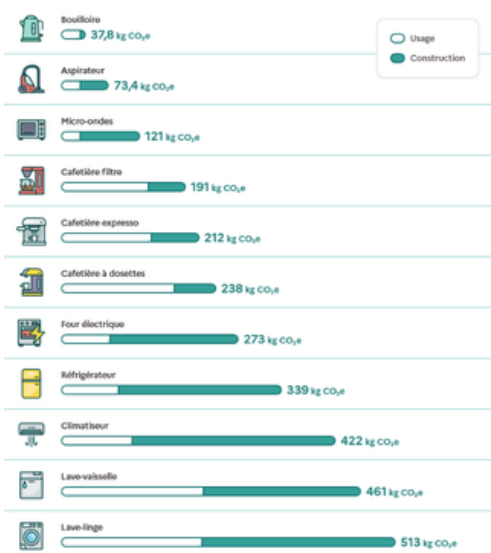
Actions

Cibler les produits les plus performants

Analyser la consommation de fluides de certains équipements...



En 2025, ces actions ont été peu investiguées à ce stade pour privilégier la réparation des matériels existants, puis l'achat de reconditionné, avant d'envisager à la marge le recours au neuf.



RÉPARATION ET RECONDITIONNÉ PLUTÔT QU'ACHAT NEUF

Les études démontrent que l'impact en CO₂ est, majoritairement lié à la phase de fabrication du produit et non à la période d'usage du matériel.

Aussi, privilégier la réparation et l'achat de matériel reconditionné contribuent largement à la maîtrise de la consommation énergétique.

source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Ainsi, pour le gros matériel électroménager, la recherche de produit se fait systématiquement via le marché d'appareils reconditionnés. L'achat de neuf n'intervient qu'en cas d'indisponibilité.
En 2025, les achats de gros électroménager domestique ont été réalisés à 75% en reconditionné.

MAINTENANCE ET RÉPARATION

Les opérations de réparation se multiplient dans les services pour allonger la durée de vie des matériels.

Des projets de création de marché de maintenance et réparation sont en cours de réflexion sur 2026.

Le petit électroménager est encore peu proposé en reconditionné mais l'offre se développe petit à petit.



ENJEU 2 - Objectif n°3 :

Réduire et valoriser nos déchets

Actions

- limiter et améliorer la qualité des emballages
- fiabiliser le recours aux filières de valorisation des déchets
- développer le compostage des bio-déchets
- développer dans les marchés la reprise des matériels hors d'usage
- prolonger la vie des équipements et matériels
- vente ou dons des biens non utilisés

BILAN 2025

ACTION 3 COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

Restauration scolaire + crèche Bergerie + marché Bellevue

Plus de 100 tonnes de collectées sur 2025 ce qui a permis de nourrir près de 25 000 m2 de terres



ACTION 6 VENTE OU DONS CF. PAGE 5

ACTION 1 LIMITER ET AMELIORER LA QUALITE DES EMBALLAGES

Intégration de **clauses et/ou valorisation des actions** en faveur de l'optimisation des emballages dans les marchés de fournitures.

ACTION 4 REPRISE DES MATÉRIELS HORS D'USAGE

Clause prévue à cet effet dans les marchés :

MATERIEL
CUISINE
PROFESSIONNEL



MOBILIER

MATERIEL
PROFESSIONNEL
DE NETTOYAGE



FOCUS

MARCHE D'INSTALLATION DE CORBEILLES DE TRI ET D'ABRI BAC



OBJET

Outre son article 58, la loi AGECE exige dans son article 72 de "garantir le tri sélectif dans l'espace public".

CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE

dont partie
environnementale

PRODUIT DURABLE

Modularité des corbeilles de tri : panneaux amovibles et interchangeables (cf réparabilité et durabilité)

CRITERE

Mesures prises en matière de protection de l'environnement (10%)

Part des produits du BPU intégrant des matières recyclées éligibles à la loi AGECE (10%)

CLAUSE CCTP

"Le titulaire s'engage à utiliser des contenants réutilisables, recyclés, recyclables ou réemployés. Il veille également dans la mesure du possible, à en réduire les quantités, en volume et en poids."

ENJEU 2 - Objectif n°3 :

Réduire et valoriser nos déchets

BILAN 2025

Actions

La suite, ...

- limiter et améliorer la qualité des emballages
- fiabiliser le recours aux filières de valorisation des déchets
- développer le compostage des bio-déchets
- développer dans les marchés la reprise des matériels hors d'usage
- prolonger la vie des équipements et matériels
- vente ou dons des biens non utilisés



ACTION 2

FIABILISER LE RECOURS AUX FILIERES DE VALORISATION DES DÉCHETS



Collecte et traitement des vêtements et chaussures de travail usagés : prestation externalisée (mise à disposition BIG BAG sur palette, collecte et valorisation).

Un **bordereau de suivi** est fourni à la Ville pour assurer la traçabilité.



Après démantèlement, les matériaux récupérés sont transformés en de **nouvelles matières premières utilisées pour de nouveaux produits** (isolants thermiques, tapis pour aires de jeux...).

ACTION 5

PROLONGER LA VIE DES EQUIPEMENTS ET MATÉRIELS

+ Que deviennent nos ordinateurs obsolètes?



Solution 1: les matériels sont reconditionnés en interne et redéployés dans les écoles herblinoises

Solution 2: les matériels jugés trop obsolètes sont reconditionnés par un prestataire.

Les toners bénéficient également d'une 2nde vie puisqu'ils sont recyclés par un prestataire extérieur.

+ Réparation de mobilier plutôt que rachat

2025 : canapé, chaises, chiliennes, tables, meuble espace ludique...

+ Jeux et DVD

Gestion en interne de pièces détachées ("clinique du jeu"), maintenance des grands jeux et possibilité de réparation des DVD (par titulaire du marché)

Limiter et développer les alternatives aux produits nocifs pour la santé, l'environnement et la biodiversité

BILAN 2025

Actions

Utiliser des produits d'entretien éco labellisés

Développer la méthode de pré imprégnation

Proposer des couches écologiques dans les crèches municipales

Limiter les perturbateurs endocriniens et les COV

ACTION 1

UTILISER DES PRODUITS D'ENTRETIEN ÉCO LABELLISÉS



- Pour les sols et surfaces: 100% de produits écocert
- Dans les cuisines, produits de lavage 100% écocert ou ecolabel
- Dans les sanitaires, lotion lavante éco label



Expérimentation par les agents de bombes traçeurs **sans solvant**

ACTION 3

COUCHES ÉCOLOGIQUES

Fourniture dans les structures Petite Enfance de couches écologiques, fabriquées à Ploërmel dans le Morbihan.



**FOCUS
PETITE
ENFANCE**

- > Optimisation des fréquences de désinfections
- > Nettoyage du siège à l'eau tant que possible
- > Lavage jeux neufs (avant 1ere utilisation)
- > Protocole d'aérations et contrôles

ACTION 2

DÉVELOPPER LA MÉTHODE DE PRÉ IMPRÉGNATION

Méthode développée dans l'ensemble des crèches municipales et dans l'unité entretien de l'Hôtel de Ville

Ce respect de la santé, l'environnement et la biodiversité existe également en extérieur et se retrouve dans les marchés de végétalisation des espaces publics. Ainsi, la Ville fait appel à des prestataires et des fournisseurs labellisés Plante bleue, Fleurs de France ou encore "végétal local" respectant le milieu de vie de la plante.



ACTION 4

LIMITER LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET LES COV

- Intégration de clauses dans les marchés mobilier
- Développement de la 2nde main
- Produits d'entretien ecolabellisés
- Priorité aux jouets en bois

ENJEU 3 - Objectif n°2

Proposer une alimentation saine et responsable

BILAN 2025

Actions

Proposer des denrées de qualité (agriculture biologique, responsable, raisonnée, ...) en circuit court

Prévenir le gaspillage

Repas "fait maison"

Bien-être animal



ACTION 1

PROPOSER DES DENRÉES DE QUALITÉ EN CIRCUIT COURT



Crèches et multiaccueils:

55% de bio
100% bio: PDT, carottes, pommes, poire, kiwi, lait, yaourt, beurre œufs

Restauration scolaire:

64% de "denrées de qualité" (contre 58% en 2024) dont 42% de bio (contre 34% en 2024). Les efforts pour proposer des denrées de qualité sont donc croissants et dépassent les exigences de la loi EGALIM (50% de denrées de qualité dont 20% de bio)

Lutte contre le gaspillage alimentaire: Passage de 121 g/enfant/jour en 2023 à 92 g/enfant/jour en 2025

ACTION 2 PRÉVENIR LE GASPILLAGE

ACTIONS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

- ✓ Choix parmi différents menus
- ✓ Système "Petite faim" et "Grande faim"
- ✓ Report quotidien des quantités jetées et de l'accueil fait aux repas servis pour ajuster ensuite
- ✓ Les fruits et le fromage non consommés sont redistribués lors des goûters ou les midis

Tendance également dans les autres services avec la généralisation de la vaisselle réutilisable

ACTION 3 REPAS "FAIT MAISON"

L'ensemble des repas proposés dans les crèches municipales sont préparés dans la cuisine centrale de la Bergerie par une équipe de 3 agents.



FOCUS traiteur - plateaux repas
Orientation vers du "fait maison", produits bio, locaux et repas végétariens (réduction de la viande), portions collectives

ZOOM RESTAURANTS SCOLAIRES

Dans le cadre de l'article 77 de la loi AGECE, les restaurants scolaires ont été équipés d'une **nouvelle vaisselle**: gobelets, bols et saladiers en verre, assiettes et coupelles en porcelaine. Cette vaisselle remplace l'ancienne en plastique.



AXE 2

VOLET SOCIAL

BILAN 2025

		Levier activé en 2025
AXE 2	VOLET SOCIAL	
ENJEU 1	Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	
<i>Objectif</i>	<i>Augmenter le nombre de marchés intégrant des dispositifs d'insertion</i>	
Action 1	Planification et anticipation des consultations susceptibles d'intégrer des considérations sociales à développer (avec NM)	X
Action 2	Mettre à disposition des services un référentiel des structures existantes	X
Action 3	Diversifier les types de marchés concernés en recourant si besoin à une phase d'expérimentation	X
ENJEU 2	Lutter contre toute forme de discrimination et pour l'égalité	
<i>Objectif</i>	<i>Inciter les opérateurs économiques à s'engager en faveur de la non discrimination et pour l'égalité</i>	
Action 1	Engager une réflexion pour identifier les leviers et les outils pertinents afin d'inciter les titulaires des marchés publics de la Ville à s'engager en faveur de la non-discrimination	X
Action 2	Agir en faveur de l'égalité Femmes/Hommes dans le cadre des marchés publics	X

L'accompagnement sur le volet Insertion proposé par Nantes Métropole permet à la Ville d'être actrice dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi depuis plusieurs années et dans divers domaines d'activité.

Le volet lutte contre les discriminations et pour l'égalité est plus récent, des démarches sont engagées mais la Ville reste à ce jour moins outillée pour y développer des actions efficaces tout en respectant le cadre juridique de la commande publique.

ENJEU 1 - Objectif :

Augmenter le nombre de marchés intégrant des dispositifs d'insertion

BILAN 2025

Actions

Planification/anticipation des consultations susceptibles d'intégrer des considérations sociales

Mettre à disposition des services un référentiel des structures existantes

Diversifier les types de marchés concernés en recourant si besoin à une expérimentation



ACTION 1 PLANIFICATION/ ANTICIPATIONS CONSULTATIONS

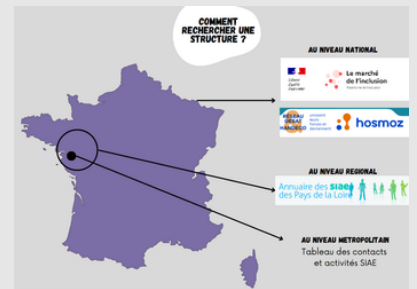
Début de chaque année : transmission du tableau prévisionnel de l'ensemble des marchés de la Ville au Service Insertion de Nantes Métropole avec retour aux directions via E-Toile.



ACTION 2

MISE A DISPOSITION D'UN REFERENTIEL DES STRUCTURES D'INSERTION

Informations disponibles pour tous les agents sur E-Toile (boîte à outils).



ACTION 3

DIVERSIFIER LES TYPES DE MARCHES

En 2025, les marchés en cours qui intègrent des dispositifs d'insertion recouvrent les segments d'achats suivants :

Acquisition électroménager et audiovisuel issu du réemploi ou réutilisation

Nettoyage du linge et des vêtements de travail

Acquisition de livres issus du réemploi ou de la réutilisation

Nettoyage des locaux

Travaux bâtiment

Travaux espaces extérieurs

Maîtrise d'œuvre

Entretien espaces verts

Acquisition matériel ludique (réemploi ou de la réutilisation)



Auxquels se sont ajoutés en 2025 les nouveaux marchés suivants :



Mise sous pli bulletins de salaire (ESAT/EA)

GS Bernardière
10 lots pour un total de 2 850 h



Nettoyage des locaux (Onyx) : 250 h par an



Accord-cadre travaux divers de voirie (40h par tranche de 100 000 € facturés)



ENJEU 1 - Objectif :

Augmenter le nombre de marchés intégrant des dispositifs d'insertion

BILAN 2025

Actions

La suite, ...

Planification/anticipation des consultations susceptibles d'intégrer des considérations sociales

Mettre à disposition des services un référentiel des structures existantes

Diversifier les types de marchés concernés en recourant si besoin à une expérimentation



ACTION 3

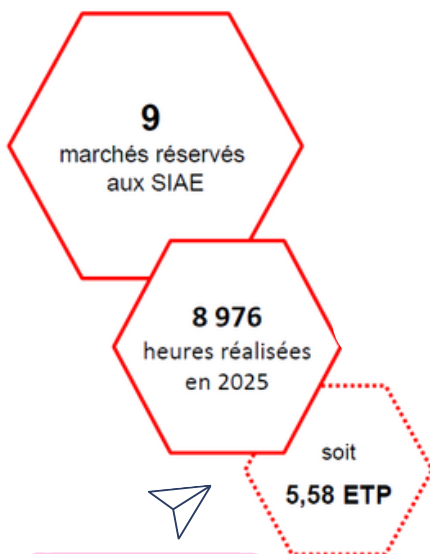
SUITE : BILAN RÉALISATIONS

Extraits

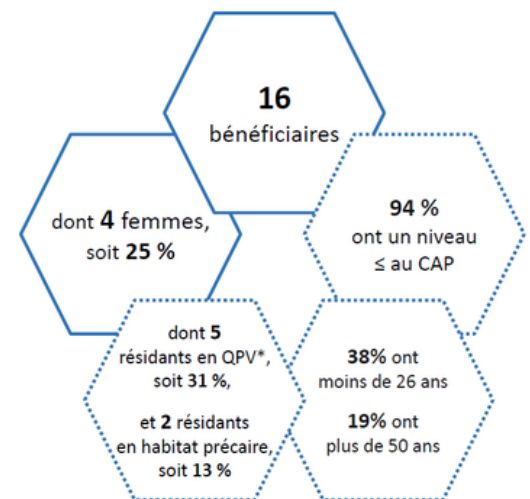
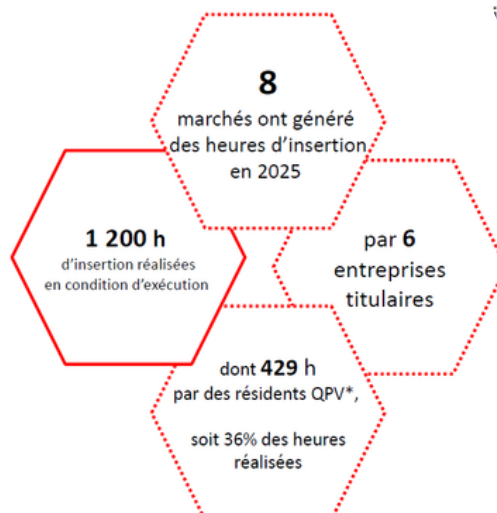
Bilan 2025 du dispositif des clauses sociales pour la Ville - Service Insertion - Nantes Métropole

10 176 h d'insertion réalisées en 2025
(2024 : 10 038 h)

16 personnes bénéficiaires (hors marchés réservés)
(2024 : 16 personnes)



Dont 8 976 heures via des marchés réservés aux structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE)
(2024 : 7 500 h)



Marchés réservés

Bilan 2025 des heures réalisées en condition d'exécution (hors marchés réservés)

Inciter les opérateurs économiques à s'engager en faveur de la non-discrimination et pour l'égalité

BILAN 2025

Actions

Engager une réflexion pour identifier les leviers et outils pertinents afin d'inciter les titulaires des marchés à s'engager en faveur de la non-discrimination

Agir en faveur de l'égalité Femmes/Hommes dans le cadre des marchés publics



ACTIONS 1 ET 2

ENGAGER UNE REFLEXION ET AGIR EN FAVEUR DE LA NON-DISCRIMINATION ET POUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES

Marché acquisition d'articles chaussants de protection pour les agents des métiers "techniques" : Prise en compte dans le cahier des charges

Extraits

La Ville sera également attentive à pouvoir proposer, dans la mesure du possible, des chaussants distincts pour les femmes et les hommes, quel que soit le métier, et à répondre à l'ensemble des morphologies, afin d'équiper de manière à garantir confort et protection à l'ensemble des agents. Le candidat précisera dans son offre les actions menées pour développer l'offre d'articles adaptés à tous.

Cadre de note technique et analyse des offres tenant compte notamment :

"adaptation de l'offre aux pointures extrêmes"

"démarche de progrès dans le développement des articles adaptés aux agents féminins"

"adaptation aux pathologies spécifiques"

FOCUS



VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE : ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE MIXITÉ ET EQUITE

Programmes de maîtrise d'oeuvre précisent :

Extraits

Enjeux n° 7 : social

Objectif n°2 : Offrir un cadre de vie de qualité aux enfants et leurs encadrants, riches d'usages et de mixité, support d'éveil et d'éducation à l'environnement

Cela s'est traduit dans les réalisations suivantes, par une restructuration spatiale des cours générant une diversification des usages et des expériences :

JOLI MAI élémentaire (livrée) : suppression de l'un des deux plateaux sportifs au profit d'un terrain d'aventure avec une aire de jeux (agrès, tunnel, toboggan), une butte, un amphithéâtre et une prairie libre d'appropriation.



AURIOL élémentaires (à venir) : restructuration partielle des 2 cours, avec création de « poches végétalisées » à vocation calme, proposant des mobiliers Nature. Permet par ailleurs de contenir les surfaces dédiées au jeux ballons et d'en régler l'usage.

SENSIVE élémentaire (livrée): reconfiguration de la cour, avec secteurs à vocation différentes: calme, pédagogique, ludique. Jeux de ballons reportés dans la 2e cour comportant un plateau sportif. L'une des cours est alors identifiée "sportive", l'autre « Nature », pour s'adapter aux envies de chacun.e.s.

CONDORCET élémentaire (en cours) : reconfiguration du plateau sportif par la réduction et le repositionnement de l'un des deux terrains existants, au profit de poches végétalisées et micro-forêt à traverser, créant n de nouveaux parcours et zones calmes.

CREMETTERIE cour unique (à venir) : restructuration de la cour avec report complet des jeux de ballons sur le city-stade attenant à l'école, au profit de nouveaux parcours, équipements ludiques ou pédagogiques.

AXE 3

VOLET ECONOMIQUE

BILAN 2025

		Levier activé en 2025
AXE 3	VOLET ECONOMIQUE	
ENJEU 1	Renforcer l'accessibilité et l'attractivité de nos consultations	
<i>Objectif 1</i>	<i>Développer l'attractivité de nos consultations</i>	
Action 1	Développer le sourcing	X
Action 2	Réfléchir à un allotissement et des clauses adaptés en fonction des contraintes / caractéristiques des candidats potentiels	X
Action 3	Mutualiser au maximum les achats pour optimiser et rationaliser les procédures	X
Action 4	Communiquer sur une planification de nos consultations	
<i>Objectif 2</i>	<i>Simplifier et adapter nos consultations</i>	
Action 1	Simplifier nos documents de consultation	
Action 2	Développer des cadres de mémoire technique et des guides	X
Action 3	Retenir des calendriers et délais de consultation adéquats	X
Action 4	Etudier les relais possibles d'accompagnement des entreprises pour les former à répondre aux marchés publics	X
ENJEU 2	S'ouvrir à de nouveaux partenariats	
<i>Objectif 1</i>	<i>Promouvoir le secteur de l'ESS</i>	
Action 1	Développer le sourcing pour découvrir les structures de l'ESS	X
Action 2	Recourir davantage à des marchés réservés si cela est pertinent	
Action 3	Transmettre notre planification annuelle des marchés et développer les échanges avec les réseaux professionnels / facilitateurs / CCI	X
Action 4	Mettre à disposition des services un référentiel des structures de l'ESS et leurs compétences	X
<i>Objectif 2</i>	<i>Encourager l'innovation</i>	
Action 1	Développer le sourcing pour ouvrir nos besoins et attentes	X
Action 2	Intégrer des clauses de progrès et d'amélioration continue dans les marchés pluriannuels	X
Action 3	Se questionner pour éviter le renouvellement automatique des consultations	X
Action 4	Encourager la négociation et les variantes	X
Action 5	Oser expérimenter	X

En 2025, la réflexion et les efforts se sont poursuivis pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité de nos consultations avec un équilibre subtil à trouver entre "allègement" des pièces à destination des candidats et le maintien de la "sécurisation" des contrats pour protéger les intérêts de la Ville.

Par ailleurs, la collectivité a confirmé les échanges avec les facilitateurs et les réseaux afin d'améliorer l'interconnaissance et tenter de faire émerger de nouveaux partenariats.

ENJEU 1 - Objectif 1 :

Développer l'attractivité de nos consultations

Actions

Développer le sourcing

Réfléchir à un allotissement et des clauses adaptés en fonction des contraintes/caractéristiques des candidats potentiels

Mutualiser les achats pour optimiser et rationaliser les procédures

Communiquer sur une planification des consultations

BILAN 2025

ACTION 1

DEVELOPPER LE SOURCING

Renouvellement accords-cadres de mobiliers
8 rencontres

Séjours
3 rencontres

Réemploi mobilier
6 rencontres



FOCUS "ORGANISATION DE SEJOURS POUR JEUNES HERBLINOIS"

Sourcing



Réflexion sur nouvel allotissement
3 lots
(au lieu d'un unique lot)

8 candidats
(au lieu d'1 ou 2 les consultations précédentes)



nouveaux titulaires

ACTION 2

REFLEXION ALLOTISSEMENT

Quelques exemples en 2025 :

- Marchés séjours
- Réservation de places en crèche privée
- Relance opération de travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville

ACTION 3

MUTUALISATION CONSULTATIONS

Marchés transversaux notifiés en 2025 (nombre de services mobilisés dans la procédure):

- retranscription instances (2 services)
- captation vidéo/retransmission (2 services)
- accords-cadres mobiliers (5 services)
- matériels scéniques (4 services)



En 2025, la Ville est notamment **membre des groupements de commande** suivants :

Gaz, Electricité,
Titres restaurant
> avec Nantes
Métropole

Assurance
risques
statutaires
> avec le CCAS

ACTION 4

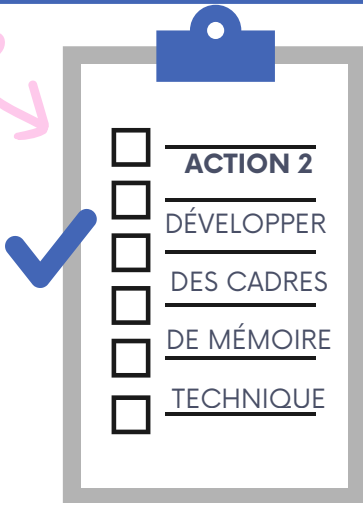
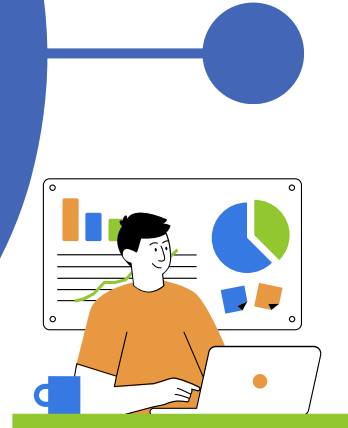
Sans parvenir à la transmission de la planification des consultations de la Ville, une 1ère rencontre a été organisée en 2025 avec la CCI pour mieux comprendre les enjeux de parts et d'autres (entreprises / ville).

Simplifier et adapter les consultations

BILAN 2025

Actions

- Simplifier les documents de consultation
- Développer des cadres de mémoire technique et des guides
- Retenir des calendriers et délais de consultation adéquats
- Etudier les relais possibles d'accompagnement des entreprises pour les former à répondre aux marchés publics



30% des consultations intègrent un cadre de réponse technique pour aider les candidats dans l'élaboration de leur offre (contre 24% en 2024)

ACTION 3

RETENIR DES CALENDRIERS ET DÉLAIS DE CONSULTATION ADEQUATS

En 2025, délai moyen de publicité

Procédure adaptée : **34 jours**

Procédure avec CAO (adaptée ou appel d'offres) : **41 jours**
(> minimum réglementaire de 30 jours)

Ces délais sont déterminés au cas par cas, en tenant compte notamment du caractère saisonnier de certaines activités et des périodes de congés afin de permettre aux maximum de candidats de répondre.

Quelques exemples 2025

Cadre de mémoire Technique

L'entreprise devra répondre sur ce document, et au minimum, indiquer dans le cadre, et pour chaque question, la référence de l'article correspondant situé dans son mémoire détaillé.

Les renseignements indiqués dans le mémoire technique doivent être liés directement aux prestations objet du marché, et ne doivent pas être une simple énumération de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.

NOM DE L'ENTREPRISE :

5- Mesures prises en matière de protection de l'environnement

Le candidat devra notamment décrire :

- Les mesures mises en place pour assurer la réduction de l'empreinte carbone lors de l'approvisionnement du matériel.
- Les propositions en matière de produit issu du réemploi ou de la réutilisation.

Réponse de l'entreprise ou localisation précise de l'article dans le mémoire détaillé :

PERFORMANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le candidat approuve la preuve de ses affirmations par l'un des moyens technologiques : preuve de la détention d'un label et référence à la ligne de code des changes vers des offres...
Le candidat est invité à ne compléter que les cases blanches.

Il est attendu que la offre d'offre soumise à analyse du meilleur prix de l'entreprise en matière de développement durable soit, au minimum, classée dans le cadre des offres de qualité.

VALEUR TECHNIQUE	DESCRIPTION des sous-critères	Réponse du candidat	PROFANE DES PRODUITS/MATÉRIELS UTILISÉS
Qualité des matériaux, équipements, fournitures et fournitures (20%)	Le candidat doit indiquer la provenance des matériaux, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.). Le candidat doit également indiquer la provenance des matériaux, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.).		Le candidat doit indiquer la provenance des produits/matériaux utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.). Le candidat doit également indiquer la provenance des produits/matériaux utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.).
Qualité de la mise en œuvre et des prestations (20%)	Le candidat doit indiquer la qualité de la mise en œuvre et des prestations réalisées dans le cadre du marché. Le candidat doit également indiquer la qualité de la mise en œuvre et des prestations réalisées dans le cadre du marché.		Le candidat doit indiquer la qualité de la mise en œuvre et des prestations réalisées dans le cadre du marché. Le candidat doit également indiquer la qualité de la mise en œuvre et des prestations réalisées dans le cadre du marché.
Qualité des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures (20%)	Le candidat doit indiquer la qualité des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché. Le candidat doit également indiquer la qualité des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché.		Le candidat doit indiquer la qualité des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché. Le candidat doit également indiquer la qualité des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché.
Provenance des matériaux, équipements, fournitures et fournitures (20%)	Le candidat doit indiquer la provenance des matériaux, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché. Le candidat doit également indiquer la provenance des matériaux, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché.		Le candidat doit indiquer la provenance des produits/matériaux utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.). Le candidat doit également indiquer la provenance des produits/matériaux utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.).
Provenance des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures (20%)	Le candidat doit indiquer la provenance des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché. Le candidat doit également indiquer la provenance des produits utilisés, équipements, fournitures et fournitures utilisés dans le cadre du marché.		Le candidat doit indiquer la provenance des produits/matériaux utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.). Le candidat doit également indiquer la provenance des produits/matériaux utilisés dans le cadre du marché (origine, pays d'origine, etc.).

ACTION 4

ETUDIER LES RELAIS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA RÉPONSE AUX MARCHÉS PUBLICS

Jun 2025 : rencontre avec la CCI des Pays de la Loire qui a confirmé l'organisation de formations à destination des entreprises pour les aider dans la réponse aux appels d'offres

Objectifs de la formation Répondre à un appel d'offre

Avec notre formation répondre à un appel d'offre, vous atteindrez les objectifs suivants :

- Connaître les règles et les procédures des marchés publics
- Apprendre à utiliser les plateformes de dématérialisation des marchés publics
- Effectuer une veille pertinente et analyser un dossier de consultation des entreprises
- Maîtriser les étapes administratives et techniques de réponse à un marché public

Source : <https://formation.paysdelaloire.cci.fr/>

+ Un atelier dédié aux entreprises lors du FAIR 2025 : "répondre aux marchés publics"

Développement des cadres de réponse environnementaux

ENJEU 2 - Objectif 1 :

Promouvoir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Actions

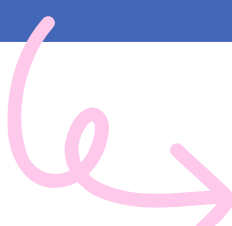
Développer le sourcing pour découvrir les structures de l'ESS

Recourir davantage à des marchés réservés si cela est pertinent

Transmettre la planification annuelle des marchés de la Ville et développer les échanges avec les réseaux professionnels, facilitateurs, chambres consulaires...

Mettre à disposition des services un référentiel des structures de l'ESS

BILAN 2025



FAIR - Nantes
25/11/25

Forum des achats innovants et responsables

ATELIERS - TABLES RONDE
+ rencontres avec opérateurs des secteurs de la livraison à vélos, la transformation textile, mobilier en réemploi...

CCI

Rencontre CCI - RESECO - Ville de Saint-Herblain

PROMOUVOIR SOURCER ACCOMPAGNER

03/06/25

ACTIONS 1 ET 3 DÉVELOPPER LE SOURCING ET LES ÉCHANGES AVEC LES RESEAUX

ACTION 3 TRANSMISSION DE LA PLANIFICATION ANNUELLE

Transmission du prévisionnel marchés 2025 de la Ville à la mission Insertion de Nantes Métropole mais aussi à la CRESS et aux EcoSSolies

29 procédures pouvant être questionnées sur le volet Insertion (y compris MAPA 1)
68 procédures pouvant être questionnées sur le volet ESS

ACTION 4 MISE A DISPOSITION REFERENTIEL STRUCTURES ESS



Aucun recensement exhaustif n'existe à ce jour concernant les structures de l'ESS.

Les réseaux dédiés à l'ESS sont les relais privilégiés pour obtenir l'information nécessaire



CRESS
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

ECOSSOLIES
Réseau ESS



En 2025 : 2 nouveaux marchés ont été attribués à des structures de l'ESS pour :

- > la réservation de places en crèches
- > l'acquisition d'un logiciel informatique



ENJEU 2 - Objectif 2 :

Encourager l'innovation

BILAN 2025

Actions

Développer le sourcing pour ouvrir nos besoins et nos attentes

Intégrer des clauses de progrès et d'amélioration continue dans les marchés pluriannuels

Se questionner pour éviter le renouvellement automatique des consultations

Encourager la négociation et les variantes

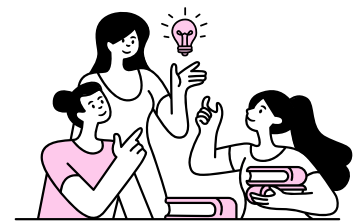
Oser expérimenter

ACTION 4

La négociation est activée dans plus de **79%** des marchés dans lesquels il est possible de le faire.

ACTION 1
DÉVELOPPER LE
SOURCING

ACTION 1
AXE 3 - ENJEU 1
OBJECTIF 1
CF. PAGE 19



ACTION 4
ENCOURAGER LES
VARIANTES

**TRAVAUX ESPACES PUBLICS
PÔLE ÉQUIPEMENTS
PUBLICS DU SOLEIL-LEVANT**



“
**Extraits
du CCTP**

1.3.3 VARIANTES TECHNIQUES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT

Conformément aux dispositions de l'article R2151 du code de la commande publique, les variantes techniques à l'initiative de l'entrepreneur sont autorisées pour le lot n°1 mais devront respecter les éléments suivants :

- ▶ Les variantes techniques devront permettre un gain écologique non négligeable (utilisation de matériaux écologiques, utilisation de matériaux recyclés, valorisation de matériaux in situ, fabrication et mise en œuvre limitant les émissions polluantes...) que l'entrepreneur devra justifier dans son offre,
- ▶ Les variantes techniques devront permettre d'assurer la même pérennité et la même durabilité des aménagements que les matériaux décrits dans les présents documents de consultation,
- ▶ Les variantes techniques devront permettre d'assurer le même rendu esthétique que les matériaux décrits dans les présents documents de consultation.

Il n'est permis à l'entrepreneur de ne proposer qu'une unique variante [...]



ACTION 5
OSER EXPERIMENTER

Exemples :

WOODYBUS POUR
TRANSPORTER LES
ENFANTS

VALEUR ENVIRONNEMENTALE
PONDÉRÉE A 30% DANS LE
MARCHÉ DE TRANSPORT
EXTRA-SCOLAIRE

NOUVEAUX SERVICES
ACHETEURS DE
JOUETS
RECONDITIONNES



ACTION 3
SE QUESTIONNER

Lors du renouvellement de la location du véhicule frigo pour le transport des repas dans les écoles, la Direction de l'Éducation et le Service Logistique ont réinterrogé le besoin en passant d'1 véhicule poids lourds à 2 fourgons 3,5T d'occasion en location longue durée.

✓ Faciliter le remplacement des chauffeurs en cas d'absence et l'utilisation au quotidien

ACTION 2
CLAUSE DE PROGRÈS ET D'AMÉLIORATION

Au-delà de l'intégration des clauses de progrès dans les cahiers des charges, la Ville tend à développer des **rencontres avec les titulaires au démarrage puis en cours d'exécution** afin de suivre la bonne exécution du contrat (dont la clause de progrès), et en partageant une veille technologique/ environnementale dans une démarche d'amélioration continue.

Tableau d'autoévaluation annuelle des pratiques d'achats durables au sein du service Petite enfance.


Objectifs : suivre les nouvelles actions et mesurer le niveau d'intégration des différentes pratiques, afin d'identifier les efforts réalisés et les pistes d'amélioration.



AXE 4

GOUVERNANCE ET PROMOTION DE L'ACHAT DURABLE

BILAN 2025



		Levier activé en 2025
AXE 4	GOUVERNANCE ET PROMOTION DES ACHATS DURABLES	
ENJEU 1	Professionaliser et promouvoir les achats responsables en interne	
<i>Objectif 1</i>	<i>Diffusion et promotion de la feuille de route</i>	
Action 1	Sensibiliser les directions aux obligations réglementaires en lien avec l'achat durable	X
Action 2	Formation ou journée d'actualité en interne / Organisation d'éco événements	X
Action 3	Mise à disposition de tous les agents de la feuille de route sur E Toile	X
Action 4	Evaluer et partager annuellement les résultats de la feuille de route	X
Action 5	Rencontre avec les directions pour présenter cette feuille de route	X
<i>Objectif 2</i>	<i>Culture partagée de sobriété et d'harmonisation des besoins dans les services de la Ville</i>	
Action 1	Harmoniser les besoins des directions notamment dans les marchés transversaux	X
Action 2	S'interroger sur le juste besoin	X
Action 3	Promouvoir les prêts et le redéploiement de matériels en interne	X
ENJEU 2	Renforcer nos réseaux et partenariats	
<i>Objectif 1</i>	<i>Renforcement des partenariats actuels</i>	
Action 1	Participation aux différentes réflexions menées par NM	X
Action 2	Etre un membre actif du RESECO	X
<i>Objectif 2</i>	<i>Rencontrer de nouveaux acteurs</i>	
Action 1	Participation à des salons, forums, journées d'actualité...	X
Action 2	Travailler avec des facilitateurs	X
Action 3	Développer le benchmarking	X



L'ensemble des leviers ont été actionnés sur 2025 pour développer les actions de cet axe 4 Gouvernance et promotion de l'achat durable.

Ce scénario devra être reconduit chaque année pour poursuivre l'acculturation et l'accompagnement au changement, mais aussi s'assurer de la pérennisation des pratiques vertueuses. Pour ce faire, les échanges entre pairs et acteurs sont indispensables.

ENJEU 1 - Objectif 1 :

Diffusion et promotion de la feuille de route des achats durables

BILAN 2025

Actions

Sensibiliser les directions aux obligations réglementaires en lien avec l'achat durable

Formation ou journée d'actualité en interne / Organisation d'éco événements

Mise à disposition de tous les agents de la feuille de route sur E toile

Evaluer et partager annuellement les résultats de la feuille de route

Rencontre avec les directions pour présenter la feuille de route



ACTION 5

Rencontre de l'ensemble des directions pour exposer et expliquer la feuille de route des achats durables de la Ville (8 séances entre janvier et mars).

Moment d'échanges avec les directions: remarques, pratiques, difficultés, idées, ...

ZOOM

ACTION 4

Organisation d'un webinaire pour présenter le bilan 2024 de la feuille de route - le 18 septembre

Présentation des chiffres et actions clés, témoignages, quizz, nuages de mots, ...



Présentation du bilan 2024 de la feuille de route lors du Conseil Municipal du 16 juin

ACTIONS 1 ET 2



Alimentation et mise à jour de la rubrique Achats durables sur E Toile

Matinée des achats durables pilotée par la SSITNR - 27/11

Thème: le numérique responsable

12/2025 : 1ère NEWSLETTER du service CPPA

Pour partager l'actualité commande publique et achats durables en interne



ACTION 2

Développement des éco-événements organisés par la Ville : Les Beaux Jours, le forum des associations, ONYX, réceptions...

ACTION 3

- ✓ Mise à disposition de tous les agents de la feuille de route sur E-Toile dans la rubrique "achats durables" nouvellement créée
- ✓ Mise à disposition du bilan 2024 de la feuille de route sur E Toile
- ✓ Mise à disposition du replay du webinaire du 18/09 sur E Toile

Culture partagée de sobriété et d'harmonisation des besoins dans les services de la Ville

BILAN 2025

Actions

Harmoniser les besoins des directions notamment dans les marchés transversaux

S'interroger sur le juste besoin

Promouvoir les prêts et le redéploiement de matériel en interne



ACTION 1

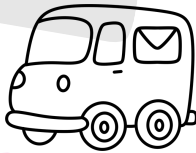
HARMONISER LES BESOINS DES DIRECTIONS NOTAMMENT DANS LES MARCHES TRANSVERSAUX

Harmonisation des produits dans un BPU restreint pour le marché de fournitures de bureau

conditionnement optimisé + commandes mutualisées + redéploiement possible en interne

ACTION 2 **SOBRIÉTÉ, "JUSTE BESOIN"**

cf page 22
"redéfinition du besoin pour les véhicules de transport des repas"



FICHE ZOOM - PAGE 28
SOBRIÉTÉ, "JUSTE BESOIN"

ACTION 3 **PROMOUVOIR LES PRÊTS ET LE REDÉPLOIEMENT DE MATÉRIEL EN INTERNE**

- Mutualisation de matériels entre établissements au sein d'une direction
- Don et mutualisation de stock de fournitures de bureau entre directions
- Interrogation systématique du service Logistique pour connaître une éventuelle disponibilité en stock avant toute commande de mobilier
- Inventaire des biens récupérés dans l'ex-collège Renan pour redéploiement interne avant mise en vente aux enchères des biens valorisables
- Poursuite des dons de la Bibliothèque de documents jeunesse aux BCD des groupes scolaires

Et demain?

Au terme de la reprise de l'existant, le partage d'un outil commun d'inventaire physique "G-Mat" au sein de la Ville permettra de connaître en temps réel les mobiliers et matériels existants dans tous les bâtiments de la Ville et par toutes les directions.

ENJEU 2 - Objectif 1 :

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ACTUELS

BILAN 2025

Actions

Participation aux différentes réflexions menées par Nantes Métropole

Etre membre actif du RESECO



ACTION 1 PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTES RÉFLEXIONS MENÉES PAR NANTES MÉTROPOLE

Rencontres périodiques acheteurs de la Métropole

Présence aux réunions proposées

PARCOURS & COMMANDE PUBLIQUE & MOBILIER RÉEMPLOYÉ

Etape 2 : Journée de rencontres

Angers - 24 juin

Journée "commande publique et mobilier de seconde vie" (RESECO, Valdelia et CRESS)

Pilotage d'un atelier sur le projet d'achat "mobilier de 2nde main pour l'Hôtel de Ville"

ACTION 2 ÊTRE MEMBRE ACTIF DU RESECO

Présence à l'Assemblée Générale à Tours le 30 avril
Participation à l'atelier "Fresque des achats durables"



Participation à la visite apprenante de Bain de Bretagne et son projet mobilier 2nde main "Le Phare" (29/09)

Présence à tous les événements mensuels 30/30 proposés par le RESECO (visio)



Présence à la formation "Je pilote mon SPASER" (03/04)

ENJEU 2 - Objectif 2 :

RENCONTRER DE NOUVEAUX ACTEURS

BILAN 2025

Actions

Participation à des salons, forums, journées d'actualités

Travailler avec des "facilitateurs"

Développer le benchmarking



ACTION 1 Participation à des salons, forums, journées d'actualités

Salon des Maires - 19/11

Forum des Achats Innovants et Responsables FAIR - Nantes - 25/11

Matinée des 20 ans des clauses sociales - Nantes Métropole - 12/06

Formation "Actualité juridique"

ACTION 2 TRAVAILLER AVEC DES FACILITATEURS

Collaboration avec le service Insertion de Nantes Métropole

- Fléchage des marchés où des heures d'insertion peuvent être prévues
- Montage de marchés réservés aux structures SIAE
- Suivi en exécution du respect de ces clauses
- Bilan annuel Insertion

Travail avec la CRESS et les EcoSSolies

- 2 rencontres pour échanger avec la CRESS et les EcoSSolies (07/02 et 27/05)
- Transmission du prévisionnel marchés pour flécher les consultations "ESS"

Rencontre de la CCI

- Rencontre avec RESECO et la CCI pour échanger sur l'accès à la commande publique (juin)

ACTION 3 DÉVELOPPER LE BENCHMARKING

Participation à un retour d'expérience à Bain de Bretagne sur l'équipement d'un bâtiment uniquement en mobilier 2nde main

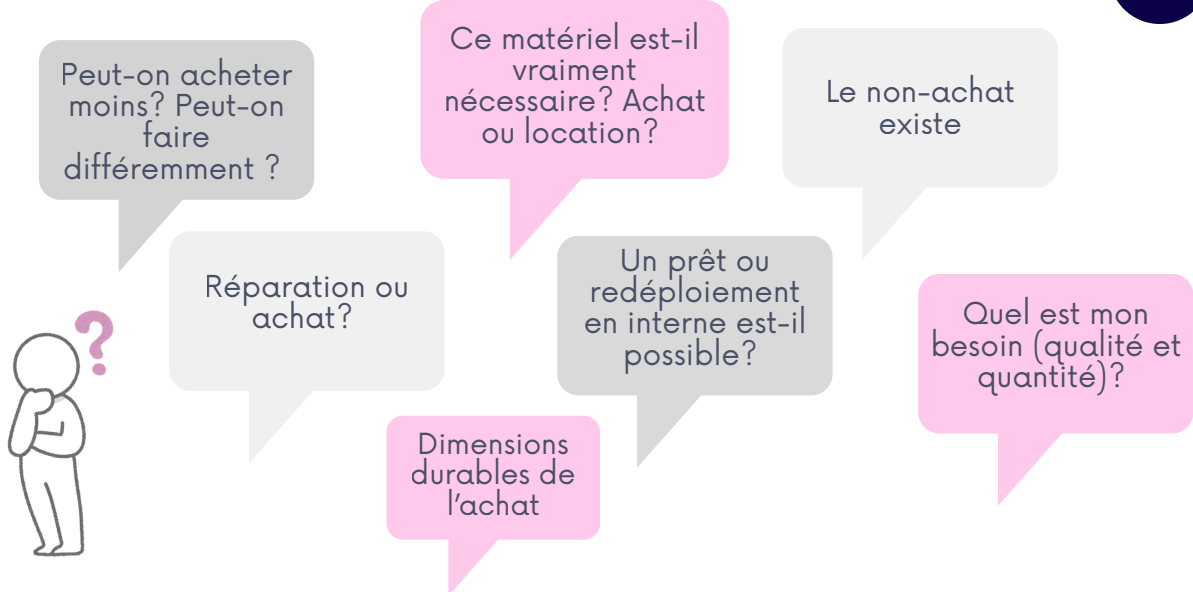
Retour d'expérience avec Pornic (cartographie des achats) et Bouguenais (inventaire)





FICHE ZOOM

"SOBRIÉTÉ, JUSTE BESOIN"



Plusieurs exemples illustrent cette réflexion de sobriété et de "juste besoin" de l'acte, d'achat:

- Redéploiement de certains mobiliers de l'ex-collège Renan
- Réparation de certains mobiliers
- Réutilisation d'une chaudière (transfert d'un site à un autre)
- Achat de pièces détachées pour réparer du mobilier de bureau
- Impressions des supports de communication : proposition d'optimisation des mises en page, ré-impression en fonction des besoins, réajustement des quantités d'impression en fonction des retours de distribution
- Goodies (stylos à partir de bouteilles recyclées)
- Réceptions : verrerie et nappage plutôt que du jetable, bouteilles consignées, contenants réutilisables, éco-cup, ..
- Fournitures de bureau : Incitation au rechargeable, mutualisation des stocks, réutilisation des boîtes et pochettes...
- Réduire l'usage du papier (abonnements numériques, tableau numérique pour la formation, poursuivre la dématérialisation-convocations, attestations, ...)
- Impression d'un stand Roll-up réutilisable pour divers événements
- Optimisation des consommables et produits à usage unique (surchaussures, blouses...)
- Adaptateurs pour réduire consommation électrique
- ...



“
Extrait
Virage
Energie

DEFINITION :

La **sobriété énergétique** désigne une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie, de ressources et les émissions de gaz à effet de serre par des changements de comportements, de modes de vie et d'organisations collectives.

Un des principaux fondements du changement de pratiques qu'implique la sobriété est le questionnement des besoins à satisfaire.



S'interroger en amont de l'acte d'achat est un préalable indispensable pour un acte d'achat raisonné et durable.



FICHE ZOOM OBJECTIFS PNAD



PNAD?

Le Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 constitue la feuille de route nationale des achats durables sur les volets sociaux et environnementaux. Ce plan permet de suivre et d'évaluer collectivement les progrès de tous les acteurs. Dans ce cadre, il fixe des objectifs chiffrés pour 2025 (non contraignants).

D'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année **comprendent au moins une considération environnementale.**

D'ici 2025, 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année **comprendent au moins une considération sociale.**

Malgré une certaine subjectivité dans ce qui doit être retenu comme étant une "considération environnementale ou sociale", un premier recensement au sein de la Ville a pu être réalisé en tenant compte des contrats prévoyant un critère, une clause ou dont l'objet intégrait une considération.

Nombre de marchés (hors MAPA 1) intégrant	2023		2024		2025		2025 (avec MAPA 1)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Au moins une considération environnementale	104	59,77%	85	50,90%	125	77,16%	134	66,67%
Au moins une considération sociale	17	9,77%	4	2,40%	19	11,73%	19	9,45%
Au moins l'une ou l'autre des considérations	109	62,64%	85	50,90%	127	78,40%	136	67,66%

Afin d'assurer une continuité dans le suivi des indicateurs, les données 2025 sont présentées à iso périmètre 2023 et 2024, à savoir uniquement sur les marchés instruits par le pôle commande publique. Pour la première fois cette année, les données intégrant l'ensemble des marchés de la Ville (y compris les MAPA 1 - contrats de faibles montants gérés par les directions opérationnelles) sont toutefois disponibles et présentées dans les dernières colonnes.

Les chiffres sont encourageants et témoignent d'une réelle prise en compte lors de l'instruction des marchés de la question environnementale. Les efforts sont à poursuivre pour atteindre les 100% ciblés, mais l'amélioration de ce chiffre est notable sur 2025.

+ de 77 % des marchés intègrent une considération environnementale

(Source OCEP: 25% en 2024 toutes catégories d'acheteurs confondus)

1 marché sur 10 comporte une considération sociale

(Source OCEP: 12% en 2024 toutes catégories d'acheteurs confondus)

Les considérations sociales restent encore à améliorer et développer pour compléter les marchés ciblés par la clause sociale (Nantes Métropole).



FICHE ZOOM "COMMUNICATION"

2025 fût l'occasion de multiplier et diversifier les supports de communication autour de l'achat durable pour soutenir la démarche dans le temps et accompagner le changement.



Trimestre 1

8 rencontres de 2h
organisées par le service CPPA avec
les directions de la Ville pour
accompagner le déploiement de la
Feuille de route



avril 2025

Information aux directions des
marchés 2025 avec un potentiel :
insertion sociale ou ESS
(+ mail explicatif)



Infographie et bandeau E-
toile
dédiés à la Feuille de route



août 2025

E-toile : bandeau jour du
dépassement et achat responsable
LinkedIn Ville : bilan Feuille de route



Juin 2025

1er Bilan de la Feuille de route
et passage au CM de juin 2025
(dans le cadre du rapport de
développement durable)



Mai 2025

2ème déclaration AGEC
de la Ville publiée sur le site
data.gouv.fr
et sur la plateforme open data de NM



Septembre 25

Webinaire "Bilan 2024 de la
Feuille de route" et partage
d'expériences entre services
+ replay disponible



Novembre 25

3ème édition de la
Matinée des achats durables
spécial "numérique
responsable"



Décembre 25

1ère Newsletter
du service CPPA



FICHE ZOOM

"ARTICLE 58 LOI AGECE"



ACHATS DE SECONDE MAIN :

une articulation encore complexe et à développer entre de nouvelles pratiques d'achats, une offre réduite (ou inexistante) et des injonctions parfois contradictoires (notamment normatives).

Comparatif AGECE (article 58) : 2024-2025		Achats de 2nde main				
Ligne	Catégories de produits	% Ville 2024	% Ville 2025	Evolution 2024-2025	Objectif	Commentaires
1	Produits textiles à l'exception des équipements de protection individuels	0%	0%		8%	Offre réduite - Réflexion à mener
2	Matériel informatique et téléphonie	8,85%	14,42%	↗	20%	Objectif non atteint mais forte progression
3	Matériel de reprographie et d'impression				20%	
4	Consommables d'impression		0%		20%	Liés à ce jour au contrat de location des machines
5	Papier					
6	Fournitures de bureau					
7	Engins de transport et pièces détachées		0%		20%	Réflexion à mener
8	Véhicules et pièces détachées	0%	0%		5%	Sur les véhicules : Offre réduite sur l'électrique / Pièces détachées : réflexion à mener
9	Mobilier et aménagement d'intérieur	0,69%	0,83%	↗	20%	Démarrage timide des achats de 2nde main notamment en mobilier de bureau. Difficultés rencontrées: articulation avec normes (ERP notamment)
10	Mobilier urbain	0%	0%		5%	Réflexion à mener
11	Equipements de collecte des déchets	0%	0%		5%	Réflexion à mener
12	Bocaux et flacons				10%	
13	Articles et équipement sportifs	0%	0%		5%	Réflexion à mener
14	Matériel d'entretien des espaces verts	0%	0%		10%	Réflexion à mener
15	Bâtiments modulaires				20%	
16	Gros électroménager, y compris appareils professionnels	20,63%	5,59%	↘	20%	Electroménagers domestiques : 75% des commandes sont de la 2nde main (existence d'un marché avec une structure d'insertion) Equipements professionnels : pas de réelle offre à ce jour. Pas d'achat d'équipement professionnel en 2024 (contrairement à 2025) ce qui explique la baisse du taux.
17	Jeux et jouets	2,21%	3,33%	↗	5%	Existence d'un marché avec une structure d'insertion. Les directions se saisissent progressivement de cette famille d'achat sans toutefois atteindre les objectifs fixés.

! **RAPPEL** : les objectifs et données chiffrées liées à la loi AGECE concernent les **montants annuels de dépenses** par famille d'achats

	Objectif AGECE atteint
	Objectif AGECE non atteint
	Pas de dépenses Ville
	Non concerné



FICHE ZOOM

"ARTICLE 58 LOI AGECE"



ACHATS INTÉGRANT DES MATIÈRES RECYCLÉES:

des efforts soutenus dans les familles d'achats déjà concernées mais contrebalancés par une réelle difficulté à obtenir des données de suivi de la part des fournisseurs.

Comparatif AGECE (article 58) : 2024-2025		Achats intégrant des matières recyclées				
Ligne	Catégories de produits	% Ville 2024	% Ville 2025	Evolution 2024-2025	Objectif	Commentaires
1	Produits textiles à l'exception des équipements de protection individuels	0%	4,42%	↗	20%	Peu de retour de la part des prestataires
2	Matériel informatique et téléphonie	0,61%	0%	↘	20%	En réalité, 1,07% mais sur des produits de 2nde main valorisés dans le taux 2nde main (cf impossibilité d'inscrire une dépense dans les 2 catégories)
3	Matériel de reprographie et d'impression				20%	
4	Consommables d'impression		0%		20%	Liés à ce jour au contrat de location des machines
5	Papier	50,27%	58,14%	↗	40%	Papier recyclé intégré dans les habitudes d'achats de la Ville. Progression possible sur les cahiers (dont scolaires).
6	Fournitures de bureau	23,46%	30,09%	↗	30%	Poursuite des efforts de communication en interne et montage d'un nouveau marché en 2026 avec une offre de produits AGECE plus large.
7	Engins de transport et pièces détachées		0%		10%	Achat du Woody Bus (non éligible) et de 2 vélos pour la police municipale pour lesquels pas de retour de données de la part du prestataire.
8	Véhicules et pièces détachées	3,13%	pas d'info	↘	40%	Aucun retour de données de la part des prestataires et notamment l'UGAP
9	Mobilier et aménagement d'intérieur	47,84%	74,79%	↗	15%	Prestataires sensibilisés au sujet et remontée de données efficace
10	Mobilier urbain	41,02%	72,33%	↗	20%	Prestataires sensibilisés au sujet et remontée de données efficace
11	Équipements de collecte des déchets	54,84%	52,82%	↘	20%	Prestataires sensibilisés au sujet et remontée de données efficace
12	Bocaux et flacons				10%	
13	Articles et équipement sportifs	54,22%	42,85%	↘	20%	Prestataires sensibilisés au sujet et remontée de données efficace
14	Matériel d'entretien des espaces verts	0%	pas d'info		10%	Aucun retour de données de la part des prestataires
15	Bâtiments modulaires				20%	
16	Gros électroménager, y compris appareils professionnels	0%	65,27%	↗	20%	Taux en hausse en 2025 grâce à l'obtention de données de la part du titulaire du marché d'équipements de cuisine professionnels (contrairement à 2024).
17	Jeux et jouets	4,61%	3,00%	↘	20%	Peu de retours de la part des prestataires

! **RAPPEL** : les objectifs et données chiffrées liées à la loi AGECE concernent les **montants annuels de dépenses** par famille d'achats

	Objectif AGECE atteint
	Objectif AGECE non atteint
	Pas de dépenses Ville
	Non concerné